VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 juin 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt deux juin deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL,**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Pierre MIQUEL, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Alain LAFFONT
Madame Patricia GUILHOT demande une interruption de séance qui est accordée par M. le Maire à 18 h 20.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 30 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (questions n°2 et n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour les questions n°2 et n°3.
Madame Dominique ROGUE-SALLARD arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Nicolas BONNET)
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Christophe BERTUCAT)
Madame Marion CANALES arrive avant le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Mme Nicaise JOSEPH)
M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et laisse pouvoir à Madame Patricia GUILHOT
Madame Valérie BERNARD quitte la séance pendant la présentation de la question n°16 et laisse pouvoir à Madame Cécile AUDET

Rapport N° 20

ENTENTE D'EFFERVESCENCES : DESIGNATION DES ELUS DE LA CONFERENCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Effervescences est un programme d'actions préparant la candidature de Clermont-Ferrand au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028.

La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole ont décidé d'instituer une entente par voie de convention conformément aux dispositions de l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le portage d'Effervescences en commun avec Clermont Auvergne Métropole vient confirmer cette opération comme l'un des projets stratégiques permettant d'affirmer le territoire comme un pôle d'attractivité majeur de l'ouest régional.

L'entente n'a pas la personnalité morale. Elle n'est pas dotée de pouvoirs autonomes. Chaque organe délibérant est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet. La commission spéciale est composée de trois membres élus à bulletin secret. La commission spéciale de chaque structure compose la Conférence où sont traitées les questions d'intérêt commun, qui seront soumises au vote des organes délibérants pour être exécutoires.

Conformément aux dispositions de l'article L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à la désignation, au scrutin secret, de trois membres de la commission spéciale pour la Commune de Clermont-Ferrand.

Il vous est donc proposé de procéder, au scrutin secret, à la désignation de :

- Monsieur le Maire, Olivier BIANCHI ;
- Madame Françoise NOUHEN ;
- Madame Christine DULAC-ROUGERIE.

pour composer la commission spéciale de la Commune de Clermont-Ferrand qui siègera au sein de la conférence de la présente entente.

DELIBERATION

Scrutateurs : Florent NARANJO, Jean-Christophe CERVANTES.

Votants : 50
Blancs ou nuls : 15
Suffrages exprimés : 35
Pour : 35
Contre : 0

Sont désignés :

- Olivier BIANCHI
- Françoise NOUHEN
- Christine DULAC-ROUGERIE

Comme membres de la commission spéciale pour la Commune de Clermont-Ferrand.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 JUIN 2018
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN